

Mardi 09 juin 2026

Météo

Les températures jouent au « yo-yo ».

Les quelques précipitations enregistrées cette semaine, comprises entre 7 et 16 mm selon les secteurs, ont été accompagnées d'une baisse conséquente des températures. Un minimum de 5,7 °C a ainsi été relevé ce dimanche sur la station de Chassagne-Montrachet.

Les cumuls d'eau, tombés sous forme d'averses orageuses, n'auront malheureusement pas permis d'humidifier suffisamment les sols, notamment pour les jeunes plantations.

Prévisions à 8 jours



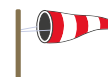
Ensoleillées avec une perturbation
légère mercredi



T Min : 7 °C
T Max : 30 °C



1 à 4 mm annoncés



Vent 10 à 20 km/h
0 puis N

EXTRACTION DU 02 AU 8 JUIN 2026 STATION BEAUNE

• Température [°C]			• Pluie (mm)
Moy	Min	Max	Cumul
17.2	8.8	27.1	5.4



Avancement des stades phénologiques

La vigne poursuit son cycle. Les stades observés sont les suivants :

- Grain de plomb dans les secteurs les plus tardifs
- Baies de 2 à 5 mm pour la majorité du vignoble
- Stade petit pois dans les secteurs les plus précoces (les grappes retombent)

En termes de précocité, le millésime se situe actuellement dans des niveaux comparables à 2020.



Stade baies de 3 à 4 mm

MILDIU

Estimation du risque







Nos observations :

Nos observations montrent une activité faible du mildiou. Les nouveaux symptômes restent rares et concernent principalement quelques repiquages isolés. La majorité des symptômes observés correspond à des taches anciennes déjà identifiées lors des précédents contrôles.

Estimation du risque :

Le risque reste faible à ce jour, mais demeure à surveiller suite aux pluies enregistrées la semaine dernière. Les parcelles insuffisamment protégées ou arrivées en fin de persistance avant les précipitations pourraient avoir subi des contaminations.

Pour rappel, la durée moyenne d'incubation du mildiou est d'environ 7 jours avant l'apparition de symptômes visibles sous forme de taches sur feuilles. Les potentielles contaminations liées aux pluies récentes pourraient donc commencer à s'exprimer dans les prochains jours.

Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	DSPPR	Nombre max d'applications	Pictogramme de danger	UAB	Phrases de risques mélanges	Composition /L ou kg
Bouillie Bord. RSR disperss NC	3,75 kg	24 h	14 j	5 m	5 m	/	/	5/an		UAB	/	Sulfate de cuivre : 200 g
Cuproxtat SC	3,95 l	6 h	21 j	20 m	/	/	/	5/an		UAB	Spe 1	Cuivre du sulfate de cuivre tribasique (TBCS) : 190 g
Champ Flo Ampli	1.3 l	24 h	21 j	20 m	/	20 m	10 m	3/an 7 j entre 2 appli.		UAB	Spe 1 Spe 8	Hydroxyde de cuivre : 360 g
LBG 01F34/ Facinan/ Kamarano	4 l	6 h	14 j	5 m	/	5 m	/	5/an 10 j entre 2 appli.	NC	/	/	Phosphonate de potassium : 755 g
Tercostar	4 l	6 h	14 j	5 m	/	5 m	/	5/an 10 j entre 2 appli.	NC	/	/	Phosphonate de potassium : 755 g
Zorvec Zelavin	0,4 l	48 h	14 j	5 m	/	/	/	2/an 10 j entre 2 appli.		/	/	Oxathiapiproline 100 g/l
Amaline Flow	2.8 l	24 h	28 j	20 m	/	/	/	2/an 8-12 j entre 2 appli.		/	Spe 1	Zoxamide : 40 g/l + TBCS : 266.6 g/l
Flovine	1.9 kg	48 h	28 j	5 m	5 m	5 m	10 m	4/an		/	H351	Folpel : 80 %

MÉTHODE(S) ALTERNATIVE(S) :

Les méthodes alternatives (épamprage) sont consultables sur le site Ecophytopic (Source BSV)

Produits disponibles à la vente !

Tache de Mildiou sur feuille



OIDIUM

Estimation du risque

Nos observations :












L'oïdium poursuit lentement sa progression au vignoble. Quelques nouvelles parcelles présentent des symptômes par rapport à la semaine précédente, tandis que les parcelles déjà concernées montrent une évolution de la maladie.

Les symptômes restent majoritairement observés sur feuilles et les fréquences demeurent globalement faibles à ce stade. Quelques premiers symptômes sur grappes ont également été observés de manière ponctuelle sur les secteurs de Chardonnay les plus avancés et les plus sensibles.

Estimation du risque :

Une évolution des symptômes est observée sur feuilles et sur grappes dans les parcelles déjà concernées par la présence du champignon.

La situation reste donc principalement liée aux foyers déjà identifiés, avec une progression de la maladie au sein des parcelles contaminées.

Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	DSPPR	Nombre max d'applications	Pictogramme de danger	UAB	Phrases de risques mélanges	Composition /L ou kg
Soufre sublimé Afepasa	25 kg	24 h	5 j	5 m	20 m	/	/	8/an		UAB	/	Soufre sublimé : 990 g
Microthiol Special Disperss	12,5 kg	6 h	3 j	5 m	5 m	/	/	8/an	NC	UAB	/	Soufre micronisé : 800 g
Lucifère	12,5 l	6 h	5 j	5 m	/	/	10 m	8/an	NC	UAB	/	Soufre micronisé : 800 g
Thiopron Rainfree	12,1 l	48 h	3 j	5 m	5 m	/	/	8/an		UAB	Spe8	Soufre micronisé : 825 g
Héliosoufre S	7,5 l	24 h	5 j	5 m	5 m	/	/	12/an		UAB	/	Soufre : 700 g + terpènes de pin
Armicarb	5 kg	6 h	1 j	5 m	5 m	/	10 m	8/an	NC	UAB	/	Bicarbonate de potassium : 85 %
Vitisan	6 kg	6 h	1 j	5 m	/	/	10 m	6/an 3 j entre 2 appli.	NC	UAB	/	Hydrogénocarbonate
Revyvit	2 l	48 h	21 j	5 m	/	/	10 m	2/an	 	/	/	Méfentrifluconazole : 75 g/l
Yaris	0,15 l	48 h	35 j	5 m	/	/	/	2/an 10 j entre 2 appli.	 	/	H362	Fluxapyroxad : 300 g
Hoggar	0,6 l	48 h	35 j	20 m	/	/	10 m	3/an	   	/	H373 H361d	Spiroxamine : 500 g

Produits disponibles à la vente !

MÉTHODE(S) ALTERNATIVE(S) :

La lutte contre l'oïdium doit être prise en considération au plus tôt à partir du stade 7-8 feuilles étalées
(Source BSV)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Pour rappel, le respect des dates d'intervention définies par l'arrêté préfectoral est indispensable afin de limiter la propagation de la maladie et de son vecteur.

Arrêté préfectoral 2026 :

https://www.cavb.fr/wp-content/uploads/2026/05/arrete_draaf_lutte_flavescence_doree_2026-RAA-002.pdf

Cartographie des zones concernées par les traitements :

<https://macarte.ign.fr/carte/BHPuDE/Foyers-de-Flavescence-doree-de-la-vigne-en-BourgogneFranche-Comte>

Pour rappel, les renouvellements de traitements CFD doivent respecter, entre chaque application, un délai de 8 jours en agriculture biologique et de 14 jours en conventionnel.

L'arrêté préfectoral précisant la stratégie de lutte obligatoire dans les secteurs concernés est publié. En 2026, le nombre des traitements pour chacune des communes est résumé ci-dessous :

Secteurs concernés	Stratégie
Gevrey-Chambertin/Brochon Chambolle-Musigny/Gilly-lès-Citeaux/Vosne-Romanée/Nuits-Saint-Georges/ Savigny-lès-Beaune/Chorey-lès-Beaune Beaune Puligny-Montrachet/Meursault (secteur Les Charmes) Change/Créot/Mercurey/Givry/Chenôves(71)/Saules/Savigny-sur-Grosne/ Bonnay-Saint-Ythaires/Etrigny/Mancey/Tournus/Royer Nombreuses communes du Mâconnais (voir cartographie)	Protection 24-28 jours 2 traitements en conventionnel et 3 traitements en AB T1: 27 mai au 04 Juin T2: 8 jours après en AB (04 au 12 juin) et 14 jours après en conventionnel (10 au 18 juin) T3: uniquement en AB, 8 jours après le T2 (12 au 20 juin)
Plombières-lès-Dijon/Dijon Gevrey-Chambertin Aloxe-Corton Saint-Aubin/Chassagne-Montrachet Montagny-les-Buxy	Protection 14-16 jours 1 traitement en conventionnel et 2 traitements en AB T1 : 03 juin au 11 juin T2 : uniquement en AB. 8 jours après le T1 (11 au 19 juin)
Meursault/Mercurey	Zone expérimentale : 0 traitement
Autres communes du département	Pas de traitement obligatoire
Pépinières viticoles	La protection doit être assurée entre le 15 mai et le 15 octobre

Nom Commercial	CFD	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	Nombre max d'applications	Pictogramme de danger	UAB	Phrases de risques mélanges	Composition /L ou kg
Decis Protech	0,5	6 h	14j	20 m	5 m	/	3 trait./ha/an		/	Spe8	Deltaméthrine : 15 g
Pyrevert	1,5	6 h	28j	5 m	/	/	3 trait./ha/an		UAB	Spe8	Pyréthrinés : 18,61 g
Klartan SMART	0,2	6 h	21j	50 m	20 m	/	2 trait./ha/an		/	Spe8	Tau fluvanilate : 240 g

Produits disponibles à la vente !



- Ce mélange est interdit durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2003.
- **Un délai de 24h** est obligatoire entre les applications des 2 produits.
- **Ordre d'application obligatoire :** Pyrétrinoïdes puis triazoles ou imidazoles.

BLACK-ROT

Quelques rares taches sur feuilles ont été observées au vignoble. La présence de la maladie reste toutefois très limitée et demeure, à ce jour, de l'ordre de l'anecdotique.

TORDEUSES DE LA GRAPPE Estimation du risque

L'intensité des glomérules observés suite au vol de première génération (G1) est restée très faible dans les parcelles suivies.

Les premières captures de papillons de deuxième génération (G2) sont désormais signalées sur certains secteurs. Elles marquent les prémices du début du vol, qui devra être suivi attentivement dans les prochains jours afin d'en préciser la dynamique.

NOUAISON — APPORTS FOLIAIRES

Estimation du risque

Les parcelles atteignent désormais le stade nouaison, correspondant à la formation des futures baies. À ce stade, l'objectif des apports foliaires n'est plus d'augmenter le nombre de grains, mais d'accompagner le développement de la grappe. Certaines parcelles présentant un taux de coulures conséquent, ces apports permettront de rattraper dans une certaine mesure les pertes engagés.

Les applications foliaires peuvent permettre de favoriser une meilleure élongation de la rafle ainsi qu'un soutien du poids des baies. Le maintien d'une bonne activité physiologique et photosynthétique reste essentiel pour accompagner cette phase de forte demande énergétique.



VINEUS FLORAISON

Dose : 3 kg/ha

Extraits de levure
Sacchomyces cerevisiae :
670 g/kg

Glycine-bétaïne
(osmorégulateur) : 330 g/kg



MAXIFRUIT

Dose : 3 l/ha

Azote uréique : 30 g/l

Phosphore : 70 g/l

Potassium : 70 g/l

Catalyse le taux de nouaison et
améliore la mise à fruit

CHLOROSE FERRIQUE—APPORTS FOLIAIRES

Estimation du risque

Après la floraison, certaines parcelles présentent de nouveau des symptômes de chlorose ferrique. Le fer est un élément essentiel à la synthèse de la chlorophylle, pigment indispensable à la photosynthèse. Une carence entraîne un jaunissement du feuillage et une baisse de l'activité photosynthétique, pouvant pénaliser l'alimentation de la vigne à un stade où les besoins énergétiques sont importants. Attention toutefois, les apports de fer foliaire resteront efficient pour les parcelles dont le feuillage croit encore, les feuilles adultes ne pouvant faire migrer le fer par la sève ne peuvent plus être rééquilibrés.

Note : Afin d'éviter tout risque d'incompatibilité, il est déconseillé de mélanger les spécialités à base de fer avec la spécialité commerciale FUTURA.



SYMFOLIA

Dose : 2 l/ha

30 g/l fer EDTA

20 g/l manganèse

100 g/l STIMAA (acides aminés d'origine végétale)



SEACTIV VIRIDIS 10L

Dose : 3 l/ha

65 g/l fer soluble

Complexe base algue

L'ÉQUIPE B.V.S.

Bulletin de situation rédigé à partir des observations hebdomadaires réalisées sur le réseau de parcelles BSV Bourgogne : le bulletin est consultable sur le site de la Chambre Régionale <https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr>. Ces informations sont complétées par les observations quotidiennes de nos techniciens et l'outil de modélisation AGRIGENIUS. Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, consultez les étiquettes regroupant toutes les informations nécessaires : homologations, doses, ZNT, DAR, DRE... Ces informations sont également disponibles dans le guide vigne de BVS "Gamme PROTECTION édition 2026" et sur le site du gouvernement <https://ephy.anses.fr>. Les fiches de données de sécurité sont disponibles sur le site www.quickfds.com/fr. Les emballages vides sont collectés sur les différents sites de BVS durant la période d'utilisation. Les PPN (Produits Phytos Non Utilisables) sont collectés à des dates et des lieux bien précis (collecte ADIVALOR).

BOURGOGNE VITI SERVICE - S.A.S. au capital de 94 487,90€ - RCS DIJON B 333 583 953. Crédits photos : Bourgogne Viti Service.